

APPENDIX "AF-28-B"

PRESENTED TO:

SENATE AGRICULTURAL COMMITTEE

JULY 5, 1988

BY

BYRON BEELER

PRESENTATION TO
SENATOR DANIEL HAYS
AND
MEMBERS OF THE SENATE
AGRICULTURAL COMMITTEE

INTRODUCTION:

Thank you for providing me with the opportunity to appear before you, CIBA-GEIGY, welcomes the opportunity to tell you our side of the story on how we became involved in the process of the Alachlor Review Board and how the tentacles of that process have reached way beyond the terms of the Pest Control Products Act.

What you will be getting today is a layman's view—I intend to deal with process not with toxicology. The purpose in my being here today is to:

1. Review our experience with the Pest Control Products Act.
2. Comment on how our product (DUAL-CIBA-GEIGY®) became involved in the metolachlor Alachlor Review Board hearings.
3. To give you an update on the registration package of metolachlor.

I will show that CIBA-GEIGY became involved in the hearings solely for the purpose of protecting the integrity of our product.

OVERVIEW OF CANADIAN REGULATORY SYSTEM:

Many would say that Canada has one of the most scientifically-restrictive processes dealing with the registration and use of crop protection chemicals to be found anywhere in the world. The intricacies of the studies on product efficacy, product toxicological impact studies on the environment and on wildlife are very complex. Indeed, these extensive requirements can run in hundreds of volumes of material for industry and government experts to review.

In commenting on "the system", we want to separate our views in two parts:

- (1) the legislation
- (2) the people.

In general terms, society in Canada has been well served by the PCP Act and regulations. From a CIBA-GEIGY perspec-

APPENDICE «AF-28-B»

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

COMITÉ SÉNATORIAL DE
L'AGRICULTURE

LE 5 JUILLET 1988

PAR

BYRON BEELER

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
SÉNATEUR DANIEL HAYS
ET
AUX MEMBRES DU COMITÉ
SÉNATORIAL DE L'AGRICULTURE

INTRODUCTION

Je vous remercie de bien vouloir m'accueillir ici aujourd'hui. La société CIBA-GEIGY est heureuse de pouvoir donner sa version des faits et vous expliquer comment elle en est arrivée à participer aux audiences du Comité de révision de l'alachlore et comment ce processus de révision est allé bien au-delà de la Loi sur les produits antiparasitaires.

Vous allez entendre aujourd'hui l'opinion d'un profane. J'ai l'intention de parler du processus, non pas de toxicologie. Je suis ici aujourd'hui dans le but:

1. de faire état de notre expérience de la Loi sur les produits antiparasitaires;
2. d'expliquer comment il a été question de notre produit métolachlore (DUAL-CIBA-GEIGY) au cours des audiences sur l'alachlore;
3. de fournir des renseignements à jour sur l'enregistrement du métolachlore.

Je démontrerai que la société CIBA-GEIGY a participé aux audiences simplement dans le but de protéger l'intégrité de son produit.

APERÇU DU SYSTÈME DE RÉGLEMENTATION
CANADIEN

Nombreux sont ceux qui s'entendraient pour dire que le Canada est doté de l'un des processus d'enregistrement régissant l'utilisation de produits chimiques pour la protection des récoltes les plus restrictifs dans le monde sur le plan scientifique. Il comporte des exigences fort complexes au titre des études sur l'efficacité du produit et sur ses répercussions sur l'environnement et la faune. En fait, ces exigences sont si vastes qu'elles peuvent remplir des centaines de volumes que doivent examiner des experts de l'industrie et du gouvernement.

Nos commentaires sur ce processus comporteront deux volets:

- 1) la loi
- 2) les citoyens.

La société canadienne a en général, été bien servie par la loi et les règlements sur les produits antiparasitaires. Selon la